

Image not found or type unknown



Droits de succession des enfants

Par **genevee**, le **28/03/2011** à **10:08**

Bonjour,
J'ai deux enfants, une fille d'un premier lit et un garçon d'un deuxième.
Je souhaite déshériter ma fille par testament. Puis-je le faire par testament ?

Par **Marion2**, le **28/03/2011** à **10:20**

Vous ne pouvez pas déshériter votre fille.

Par **Bastienrouennais**, le **02/04/2011** à **11:19**

Il existe des techniques pour exhéder en (grande) partie un héritier réservataire.
Songer notamment à l'assurance-vie...
Pour celà, je vous laisse vous tourner vers le conseil de votre choix.

Par **corima**, le **02/04/2011** à **12:08**

Si vous avez deux enfants, la quotite disponible est de un tiers et la reserve de deux tiers.
Vous pouvez donc donner la quotite disponible à votre fils et il heritera de sa reserve qui est d'un tiers. A la finale, votre fille aura un tiers de votre succession et votre fils deux tiers